

Dr. MAJIDI Cherkaoui
Enseignant chercheur
Faculté des sciences juridiques économiques
et sociales-ain chock- université Hassan II -Casablanca-

L'EXECUTION DES DÉCISIONS DU JUGE ADMINISTRATIF : ÉTAT DES LIEUX ET PERSPECTIVES

PREFACE DE :
Dr .FADIL abderrahim
Professeur de l'enseignement supérieur
- CASABLANCA -

LES AXES DE L'OUVRAGE :

- Diagnostic du problème de l'exécution des décisions du juge administratif marocain.
- Aperçu historique sur l'exécution des décisions du juge administratif.
- La consécration de l'autonomie du contentieux administratif.
- Les tribunaux administratifs et l'exécution des décisions du juge administratif.
- L'exécution des décisions du juge administratif entre les limites des textes et l'innovation du juge administratif.
- Le développement de la jurisprudence française et son impact sur la jurisprudence marocaine.
- L'inadaptation des règles de procédure civile avec les règles du contentieux administratif.
- Les moyens extra-juridictionnels de l'exécution des décisions du juge administratif.
- La réforme législative du code de procédure civile et le code de l'organisation judiciaire et l'exécution des décisions de la justice administrative au Maroc.

Table des Matières :

Introduction.....	1
Première Partie :	
Réflexions sur l'état des lieux de l'exécution des décisions du juge administratif au Maroc	9
Chapitre I :	
Diagnostic du problème de l'exécution des décisions du juge administratif marocain :	13
Section 1 :	
Aperçu historique sur l'exécution des décisions du juge administratif :	13
§.1- En droit musulman :	13
§ .2-L'exécution des décisions du juge administratif avant 1957.....	14
Section 2 :	
le recours administratif pour excès de pouvoir depuis 1957 :	15
§ . 1- La genèse du contentieux administratif et l'exécution des décisions de la justice administrative :	16
§ .2- La création des tribunaux administratifs :	18
Section 3 :	
La consécration de l'autonomie du contentieux administratif :	19
§ . 1 - Le développement du contentieux administratif depuis 1974 :	19
§ .2- L'instauration des tribunaux administratifs :	20
Section4 :	
Les tribunaux administratifs et l'exécution des décisions du juge administratif :	21
§. 1- L'apport des lois 41.90 et 80.03 :	21
1- Le contexte historique et politique de la création des tribunaux administratifs :	21

2- l'innovation des deux lois : la loi 41.90 et la loi 80.03 en matière d'exécution :.....	22
§.2- Les limites des deux lois en matière d'exécution des décisions du juge administratif :	23
1- Une référence générale au code de procédure civile :	23
2- les cours d'appel administratifs et l'exécution des décisions du juge administratif :	23
Chapitre II :	
L'exécution des décisions du juge administratif	
entre les limites des textes et l'innovation du juge administratif :	25
Section 1 :	
Le rôle du juge administratif dans le contrôle des activités de l'administration :	
	25
§. 1 - Le fondement de la notion de la sécurité juridique et le juge administratif :	25
§.2- La sécurité juridique et le juge administratif :	27
1- Le juge administratif et le contrôle des activités de l'administration :	27
2- Les exceptions légales aux principes de l'obligation d'exécution du juge administratif :	30
Section 2 :	
Les moyens mis par l'administration contre l'exécution des décisions du juge administratif :	
	31
§. 1 - Le conflit entre l'autorité administrative et l'autorité judiciaire :	31
1- Considérations sur l'administration marocaine :	31
2- Le cas où l'administration qui juge une personne morale ou physique :	34
§.2- L'entrave de l'exécution par motif textuel :	34

Section 3 :

Les mécanismes d'exécution des décisions du juge administratif : 36

§. 1 - Le fondement de la notion de l'autorité de la chose jugée : 36

1- La suprématie de la notion de l'autorité de la chose jugée : 36

2- Le stricto-sensus de la décision exécutoire : 37

§.2- Les moyens juridictionnels pour l'obligation des décisions du juge administratif : 38

1- L'inexécution est une violation de la loi : 39

2- Le pouvoir discrétionnaire de l'administration devant le contrôle juridictionnel : 40

Section 4 :

Les procédures spéciales : 40

§. 1 - L'astreinte et la saisie : 40

1- L'astreinte : 41

2- La saisie : 47

a- La séparation des pouvoirs : 51

b- L'autonomie de l'administration à l'égard du juge : 51

c- La formule exécutoire : 51

§.2- Le référé dans le contentieux administratif : 56

1- L'importance du référé dans le contentieux administratif : 56

2- Le référé administratif et l'inexécution des décisions du juge administratif : .. 57

Deuxième Partie :

L'exécution des décisions

du juge administratif et la jurisprudence	67
---	----

Chapitre I :

Le développement de la jurisprudence française

et son impact sur la jurisprudence marocaine :	70
--	----

Section 1 :

De l'école classique à l'école moderne :	70
--	----

§. 1 - L'école classique :	70
----------------------------------	----

§.2- L'école moderne :	71
------------------------------	----

Section 2 :

Les règles de la procédure civile face à l'exécution des décisions

de la justice administrative :	73
--------------------------------------	----

§.1 - L'injonction et l'astreinte:	73
--	----

1-L'injonction :	74
------------------------	----

2- L'astreinte :	76
------------------------	----

§.2- De la saisie :	82
---------------------------	----

1- La saisie-arrêt :	82
----------------------------	----

2- La saisie exécution :	85
--------------------------------	----

Section 3 :

l'inadaptation des règles de procédure civile

avec les règles du contentieux administratif :	87
--	----

§. 1 - L'inadaptation dans l'application de l'astreinte :	87
---	----

§.2- L'exécution des décisions du juge administratif et les règles de la procédure civile :	88
--	----

a- L'exécution alourdie :	90
---------------------------------	----

b- L'exécution incomplète :	90
-----------------------------------	----

c- La mauvaise exécution :	90
----------------------------------	----

d- Refus clair :	91
------------------------	----

Section 4 :

Bilan et commentaire sur les arrêts

des tribunaux administratifs au Maroc : 93

§. 1 - Tableau n°1 : Statistiques des exécutions des tribunaux administratifs au Maroc durant l'année 2014 : 93

§.2- Tableau n°2 : La situation générale des exécutions du 01/01/2015 au 30/6/2015 au tribunal administratif de Rabat (-Ministère de la justice et des libertés) : 95

§.3- La nouvelle approche du juge administratif pour l'exécution des arrêts administratifs :125

1- L'inexécution et l'excès du pouvoir :125

2- La réaction du juge administratif :125

3- L'application de l'injonction au Maroc :126

4- De l'astreinte au Maroc :127

5- La saisie dans la jurisprudence marocaine :127

6- Le sort de l'acte annulé :129

7- La création de la caisse nationale d'exécution :130

Chapitre II :

Les moyens extra-juridictionnels de l'exécution

des décisions du juge administratif: 131

Section 1 :

La médiation et les comités de conciliation : 131

§: 1 - Les attributions de la médiation :131

1- L'inégalité entre l'intérêt public et les droits des individus :133

2- L'Exécution des décisions du juge administratif et les droits de l'homme : 134

§.2- Les comités de conciliation et le contrôle parlementaire :136

1- La conciliation :136

2- La conciliation en matière commerciale au Maroc :137

3- La conciliation dans le code marocain de la famille :137

4- La conciliation pénale :137

5- Le contrôle parlementaire :	138
Section2 :	
Le processus législatif en France pour mettre fin à l'inexécution des décisions de la justice administrative :	139
§. 1 - Les esquisses de la mise en place d'une législation qui a mis fin au problème de l'inexécution des décisions du juge administratif en France :	139
1- La loi du 24/12/1970 :	139
2- La loi du 16/7/1980 :	139
§.2- La consolidation de la législation contentieuse française :	140
1- La loi du 08 février 1995 :	140
2- La nouvelle approche en 2000 :	140
a- Le décret du 4 mai 2000 :	140
b- La loi de 30/6/2000 :	140
Section 3 :	
Regards sur d'autres expériences étrangères en matière de l'exécution des décisions du juge administratif :	142
§. 1 - Le processus législatifs dans le droit comparé :	142
1- La phase préventive :	142
2- la phase initiative :	142
3- La phase coercitive :	143
§.2- La spécificité du système égyptien :	144
Section4 :	
la réforme législative du code de procédure civile et le code de l'organisation judiciaire et l'exécution des décisions de la justice administrative au Maroc :	144
§. 1 - Les nouveautés du code de procédure civile en matière du contentieux administratif :	145
1- L'intégration des tribunaux spécialisés dans les juridictions normales :	145
2- l'apport du nouveau code en matière d'inexécution :	145

§ .2- Le nouveau code de l'organisation judiciaire marocain et l'exécution des décisions du juge administratif :	146
1- L'approche de la juridiction de proximité :	146
2- L'institution du secrétaire général :	147
Conclusion :	149
Annexes :	157
1. Discours Royal du 14-10-2016 à l'occasion de l'ouverture de la 1ère année législative de la 10 législature.....	159
2. La circulaire N° 15/2017 datant du 8/12/2017 concernant la création des comités ministériels pour l'exécution des décisions contre les personnes de droit public.	168
3. La convention sur l'exécution des décisions d la justice administrative entre :	171
• Le ministère de l'équipement du transport et de la logistique et le tribunal administratif de Rabat.	
Bibliographie :	175
Sommaire :	181



Dr. MAJIDI Cherkaoui

- Professeur de l'enseignement supérieur-Habilité
Faculté de droit –AIN CHOCK- CASABLANCA
- Membre du bureau de département du droit public.
- Membre du laboratoire de la gouvernance et
politiques publiques et études internationales et
administratives et douanières
- Secrétaire général du centre universitaire de double
compétence.
- Auteur de plusieurs articles de droit public et sciences
politiques.
- Membre évaluateur de plusieurs revues scientifiques
nationales et internationales.

Résumé :

Le sort normal d'une décision de justice ; est d'être exécutée ; pour pouvoir garantir le climat de confiance et faire régner l'Etat de droit et des institutions ; ce qui implique le respect du principe de l'autorité de la chose jugée, règle reconnue constitutionnellement, et aussi pour rendre justice au requérant dont le droit se met en jeu. Toutefois en matière de justice administrative au Maroc, ce n'est pas toujours le cas, puisque l'administration trouve maintes excuses pour refuser l'exécution, ou elle peut même l'ignorer ; et sans motif légal. Ainsi ; la protection juridictionnelle ne se complète que par l'exécution complète des arrêts définitifs.

A partir de ce travail nous ne prétendons pas trouver la solution d'un problème de complexité majeure -vu l'absence de texte de loi en la matière et les différents intervenants – mais nous espérons décortiquer un problème juridique et participer au débat sur cette problématique ; dans le but d'un Maroc meilleur avec des administrations qui se soumettent à la loi par principe ; et que l'inexécution reste une exception justifiée dans des cas limités par la loi et par l'impossibilité d'exécution légale.



Prix : 90 DH

LIBRAIRIE DAR ASSALAM



TEL - FAX : 05 37 72 58 23
E-mail : contact@darassalam.ma
lib.darassalam@yahoo.fr